

CONTEXTE

Jusqu'à ce jour, la promesse faite au peuple Congolais par le Président de la République, Son excellence Félix Tshisekedi Tshilombo, le 24 janvier 2019, lors de son investiture et premier discours à la Nation en qualité de Chef de l'Etat, de veiller au respect des droits humains, en commençant par rendre professionnelles la police et l'armée, ainsi qu'à fermer tous les cachots de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), n'a pas toujours été tenue. Et pour preuve, des violations des droits humains continuent à être enregistrées en République Démocratique du Congo. Au cours du mois de septembre 2021, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, a documenté **«Quarante-quatre (44) nouveaux cas de violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en RDC»**, contre 40 cas enregistrés en Août 2021. Ces violations et abus de septembre sont entre autres, pour la ville province de Kinshasa, deux (2) journalistes brutalisés et arrêtés par la police pendant qu'ils couvraient une manifestation réclamant la dépolitisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et 2 autres arrêtés sans leur communiquer le motif préalablement. Au Nord-Kivu, dans la ville de Beni, le domicile d'une (1) journaliste de la Radio la Voix de l'Université de Semuliki a été ciblé et cambriolé. En plus, le commissaire supérieur principal et maire de la ville de Beni a menacé et promis des poursuites judiciaires contre les acteurs de la société civile. Dans la province de Haut-Uélé, sept (7) défenseurs des droits humains agissant au sein du cadre de concertation de la société civile ont été condamnés à six mois de prison ferme par le Tribunal de Grande Instance de Buta, après qu'ils ont lancé la campagne de désobéissance fiscale pour exiger la réhabilitation des routes en état de délabrement très avancé. En Ituri, un (1) journaliste est menacé de mort dans la cité de Mungwalu par des rebelles du mouvement CODECO.

Au Maniema, quatre (4) défenseurs des droits humains sont harcelés et pourchassés par des autorités aussi bien politico-militaires que de renseignements pour avoir fait des dénonciations des cas des violations des droits humains dont ils seraient auteurs. Dans la province du Sud-Kivu, un (1) défenseur des droits humains de Bunyakiri en territoire de Kalehe a été arrêté et jeté en prison à Kalehe avant d'être transféré au cachot du parquet à Kavumu, au même moment que sept (7) autres de ses collègues sont sous mandat d'amener et recherchés par la justice, au motif d'avoir soutenu la campagne de désobéissance fiscale à Bunyakiri dans le territoire de Kalehe, dans le but de demander aux autorités la réhabilitation de la route Miti-Bunyakiri-Hombo délabrée et abandonnée. Dans le même territoire, une journaliste de la Radio Communautaire Territoriale de Kalehe vit sous menaces graves des militaires commis au centre d'Ihusi. Toujours au Sud-Kivu, des menaces ouvertes ont été proférées aux acteurs de la société civile de Mwenga par le Commandant de la 33ème Région Militaire s'adressant à ses troupes en pleine parade. L'on note en plus un (1) acteur de la société civile sous menaces de mort à Kabamba dans le groupement d'Irhambi par un agent de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) basé à Kabamba dont les bavures et tracasseries ont été dénoncées et dix (10) militants pro-démocratie du mouvement citoyen OBAPG ont été arrêtés à Lugendo, en territoire de Kabare. Quatre (4) manifestations pacifiques des défenseurs de la démocratie dont deux au Sud-Kivu et deux au Nord-Kivu ont été réprimées par la police et pour le Nord-Kivu, un (1) militant de la LUCHA a, malheureusement, perdu sa jambe droite de suite de balles lui tirées par un policier pendant l'opération de répression de la manifestation.

Ci-dessous une description succincte des circonstances dans lesquelles se sont déroulées toutes ces violations contre les défenseurs des droits humains.

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres des persécutions et violations de leurs droits ».

PPI a pour mission de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ».

www.ppi-ong.org

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme « répertoire » des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. « A chaque période correspond son histoire », dit-on.

I. Violences contre les journalistes et médias

1. Menaces et intimidations contre Neema Namira à Kalehe au Sud-Kivu :

Journaliste à la Radio Communautaire Territoriale de Kalehe (RCTKa), Madame Neema Namira est dans les viseurs du Major Fidèle, commandant des Forces Armées de la RDC (FARDC) basées à Ihusi dans le territoire de Kalehe, au Sud-Kivu. Le 21 septembre 2021, cet officier a proféré des menaces et intimidations directes à la journaliste en pleine journée quand ils se sont croisés sur la route. Neema est menacée pour avoir collecté des informations sur les bavures des éléments des FARDC basés à Ihusi, qui se livrent à l'extorsion des biens de paisibles citoyens. Elle même victime parmi tant d'autres, la journaliste a été dépouillée de son téléphone portable par les éléments sous le commandement du Major Fidèle. En date du 07 au 08 septembre 2021, lors d'une rencontre réunissant le directeur de cabinet du ministre provincial de l'intérieur avec différentes couches sociales sur la question de sécurité à Ihusi, Neema Namira a courageusement parlé de ces tracasseries orchestrées par les militaires à Ihusi, dont la population demande maintenant qu'ils soient permutés ou bien qu'ils soient ramenés à la raison. Dès lors, le Major Fidèle a pointé du doigt la journaliste et tout autre lanceur d'alerte sur cette question. A présent, la journaliste se sent en danger et craint pour sa sécurité.

2. Arrestation de la journaliste Tatiana Osango par l'ANR à Kinshasa :

Journaliste engagée et présente sur Réaco News TV (YouTube), Tatiana Osango Owandjo a été arrêtée à Kinshasa le 1er septembre 2021, et gardée au cachot de l'ANR (Agence Nationale de Renseignement), siège de Kinshasa.

Tatiana Osango a été « enlevée » en pleine journée tout près de sa maison pendant qu'elle rentrait du marché, accompagnée de sa nièce âgée de quatre ans. Malgré les nombreuses dénonciations et condamnations faites par des organisations de défense de la liberté de la presse et d'opinion, l'ANR n'a relâché Tatiana que 13 jours plus tard. Bien avant cette arrestation, la journaliste avait déjà reçu tant de menaces, qui lui seraient proférées par certaines autorités du régime au pouvoir qui se sentent touchées par ses opinions critiques.

3. Menaces contre le journaliste Gloire Mumbesa à Mungbwalu, Ituri :

Gloire Mumbesa, journaliste et directeur de la Radio Communautaire Tuungane émettant dans la commune rurale de Mungbwalu, territoire de Djugu dans la province de l'Ituri, vit sous menaces de mort lui proférées au téléphone par des présumés miliciens du groupe armé CODECO (Coopérative pour le Développement Economique au Congo) opérant dans cette zone. Au vu des atrocités imposées à la population par ce groupe, Gloire Mumbesa ne pouvait que dénoncer, malheureusement cela lui coûte actuellement des menaces à répétition. Le 10 septembre 2021, un message lui promettant la mort est tombé dans son téléphone. Il lui a été promis que lors de la prochaine attaque du groupe CODECO à Mungbwalu, il en aura pour son compte car son domicile est bien identifié. La province de l'Ituri étant en plein état de siège, PPI estime qu'il est urgent que les forces armées régulières s'imposent sur les groupes armés qui y sèment terreur et désolation et que les DDH et journalistes soient protégés.

4. Agression policière sur deux journalistes en pleine manifestation à Kinshasa :

Le mercredi 15 septembre 2021, la plate-forme politique Lamuka avait organisé une manifestation à Kinshasa pour exiger la dépolitisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Pendant qu'ils couvraient la marche, les journalistes Patient Ligodi, Directeur d'ACTUALITE.CD et correspondant de Radio France Internationale, et Louange Vangu, journaliste reporter et rédacteur à ACTU24.CD, ont été agressés et arrêtés par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) qui les ont brutalement jeté dans leur jeep, les dépouillant de tout objet de valeur. Une police pourtant censé protéger les journalistes en toute circonstance. Au regard de ce énième cas de violation, PPI a déploré la régression de plus en plus enregistré en matière de liberté de la presse en RDC. Notons que malgré la promesse de Son Excellence Felix Tshisekedi Tshilombo, faite au peuple Congolais en date du 24 janvier 2019, lors de son investiture comme Président de la République, de veiller au respect des droits humains, en commençant par rendre professionnelles la police et l'armée, ainsi qu'à fermer tous les cachots de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), rien n'est fait jusque-là, et c'est malheureusement au quotidien que l'on assiste et documente des violations graves de droits humains commises par lesdits services, voire plus que la situation du régime passé.

5. Arrestation du journaliste Pierre Sosthène Kambidi à Kinshasa :

Journaliste correspondant de Actualite.cd à Kananga, de l'Agence France Presse (AFP) et collaborateur occasionnel de Radio France International (RFI), Sosthène Kambidi a été arrêté à Kinshasa la nuit du 21 septembre 2021, par des militaires qui l'ont ravi son ordinateur et son téléphone avant de l'emmener à une destination inconnue. Le motif de cette arrestation ne lui a pas été communiqué.

Quelques jours plus tard, les sources judiciaires militaires congolaises ont plus tard indiqué que le journaliste a été arrêté et détenu car il aurait obtenu des informations précises sur les circonstances de l'assassinat et détiendrait une vidéo du double meurtre de ces experts. Ainsi, il a été accusé de terrorisme, d'association des malfaiteurs et d'insurrection dans le cadre de l'assassinat des experts de l'ONU. A l'audience du jeudi 30 septembre 2021, à la cour militaire de l'ex-Kasaï Occidental à Kananga, le journaliste Sosthène Kambidi a comparu en tant que renseignant, avant d'être transformé en prévenu. Après l'audience, Sosthène a été retourné au cachot de l'auditorat militaire. Il est à noter que le journaliste Sosthène est bien connu pour son travail dans la crise de Kamwina Nsapu et la couverture du dossier de l'assassinat en mars 2021 de deux experts de l'ONU (Sharp et Catalan) au Kasaï en République Démocratique du Congo. Un dossier sur lequel il a travaillé en tant que journaliste et apporté une contribution majeure dans les enquêtes internationales qui ont eu lieu. Consterné par cette arrestation, PPI a au lendemain de l'arrestation de Sosthène condamné cet acte qui vise à censurer le travail des médias et des journalistes, en lieu et place de les encourager, entendu que dans le cas d'espèce, peut être n'eût été ce travail fourni par Sosthène, rien ne serait connu sur l'assassinat de ces experts.

6. Cambriolage du domicile de la journaliste Promesse Kavira à Beni, au Nord-Kivu : Le 1er septembre 2021, le domicile de Madame Promesse Kavira Kombi, journaliste à la Radio la Voix de l'Université de Semuliki (VUOS), émettant dans la ville de Beni, a été la cible des personnes armées de fusils et machettes et non autrement identifiables. Les cambrioleurs ont emporté le matériel de travail de la journaliste (un ordinateur et un dictaphone), une somme d'argent évaluée à 250 dollars américains et d'autres biens de valeur, dont les habits. Le 25 septembre 2021, le Collectif des Femmes Journalistes (CFJ) a déposé une plainte contre inconnu à l'auditorat militaire garnison de Beni-Butembo afin que les autorités compétentes déploient des efforts pour dénicher et punir les acteurs de cette criminalité dans cette région sous état de siège mais, paradoxalement, hostile au travail des DDH et journalistes.

II. Violences et abus contre les DDH

1. Condamnation de 7 DDH à Buta dans la Province de Haut-Uélé : Lekabusia Ayoma Véronique, Wussa Mambule Didier, Epekana Alabi Jean-Marie, Gbadi Aliambiti Théophile, Blaise Amisi, Kameni et Gbolo, tous acteurs de la société civile agissant au sein du cadre de concertation de la société civile à Buta dans la Province de Haut-Uélé ont été condamnés par le Tribunal de Grande Instance de Buta à une peine de six (6) mois de prison ferme et une amende de trois cent mille francs (300.000fc) chacun, soit cent cinquante dollars (150\$USD). Ceci après qu'ils ont lancé la campagne de désobéissance fiscale pour exiger la réhabilitation des routes en état de délabrement très avancé dans la province de Haut-Uélé. Dès lors, ils ont été poursuivis par le Ministère public (Procureur), qui d'ailleurs dans son réquisitoire a requis (proposé) la peine de mort à leur égard.

Au prononcé du jugement, le tribunal va alors les condamner à six mois de prison ferme pour rébellion et incitation à la désobéissance envers l'autorité. Une procédure en appel a été enclenchée par ces DDH, mais dans des conditions difficiles suite au manque de moyen pour ce faire.

2. Arrestation du DDH Balyanangabo Camusoke Estino et poursuites contre 7 de ses collègues à Bunyakiri, au Sud-Kivu :

Plusieurs acteurs de la société civile noyau de Bunyakiri sont sous menaces graves d'arrestation et poursuites judiciaires. Leur péché est d'avoir initié, le 02 juillet 2021, la campagne de désobéissance fiscale pour exiger la réhabilitation de la route Miti-Bunyakiri-Hombo en état de dégradation très avancé pendant plus d'une décennie. Après les menaces téléphoniques et directes qui ont suivi le go de la campagne les deux premiers mois, le mois de septembre s'est illustré par des arrestations et poursuites judiciaires contre ces DDH. Monsieur Balyanangabo Camusoke Estino, Coordonnateur du Centre d'Espoir pour les Droits Humain (CEDH), antenne de Bunyakiri en territoire de Kalehe au Sud-Kivu, s'est vu arrêté à son bureau de travail par le capitaine Barabara de la police du district Kahuzi-Biega-Bunyakiri le 15 septembre 2021 et transféré le lendemain à 1h du matin, à la prison de Kalehe dans des conditions inhumaines, au regard des tortures subies en cours de route, sous menottes. Sept (7) autres DDH de Bunyakiri et collègues d'Estino sont sous mandat d'arrêt et recherchés par la justice. Soulignons que depuis le lancement de la campagne de désobéissance fiscale en date du 02 juillet 2021, aucune taxe n'est payée sur toute l'étendue de Bunyakiri jusqu'à ces jours, la population ayant suivi le mot d'ordre lancée par la société civile.

Pour faire taire complètement ces acteurs sociaux, PPI a constaté avec regret que les faits pour lesquels ils sont poursuivis ont été dénaturés par le chef de groupement de Kalima à Bunyakiri et l'Administrateur du Territoire Assistant chargé des Finances (ATF) qui ont saisi le Parquet près le Tribunal de Paix de Kalehe. Ils ont indiqué que ces acteurs de la société civile sont en train de collaborer avec un groupe armé Maï- Maï Raiya Mutomboki (RM) très actif dans le milieu pour tenter à l'autorité légalement établie. Le vendredi 19 septembre 2021, une équipe du Pool d'avocats de PPI qui s'est rendue à la prison et au parquet près le Tribunal de Paix de Kalehe a constaté que le dossier RMP 1192/PPTP.074/3/2/KAM qui est ouvert à leur charge concerne aussi trois personnes présentées par le parquet comme des éléments rebelles du groupe mai-mai raiya mutomboki. Selon les sources du parquet, les plaignants auraient déclaré que c'est avec ces rebelles que ces acteurs de la société civile travaillent. Pour ce faire, tous conjointement sous ce même dossier sont poursuivis de six infractions dont : l'association des malfaiteurs, rébellion, destruction méchante de la route, outrage envers les dépositaires de l'autorité publique et l'incitation à commettre des actes répréhensibles ainsi que la tentative d'enlèvement.

PPI a aussi constaté que l'état de santé du DDH Balyanangabo en prison est critique et demande que celui-ci soit immédiatement admis dans une structure médicale pour des soins appropriés. Balyanangabo a été fatalement torturé par les "agents de l'ordre" (policiers) qui l'ont amené du cachot de la police de Bunyakiri vers la Prison de Kalehe en pleine nuit.

Blessures par menotte (craqua) aux poignets de deux mains, omoplate droite cassée et bras droit immobile par conséquent, coup fatal reçu sous les cottes gauches, fortes douleurs lombaires, les deux yeux impitoyablement blessés ont rougi et gonflé. Eu égard à ce qui précède, le Pool d'Avocats de PPI a, le 21 septembre 2021, introduit une requête de mise en liberté provisoire de ce DDH dont la vie est en danger, mais sans succès. Jusqu'à présent, son dossier a été transféré au parquet de Kavumu où il demeure au cachot. Pour bénéficier de la liberté provisoire, le parquet lui exige une somme de quatre mille dollars américains (4000\$USD).

3. Menaces ouvertes du Général de la 33^e Région Militaire vis-à-vis des acteurs de la Société Civile de Mwenga, Sud-Kivu : Le Général de Brigade et Commandant de la 33^e Région Militaire, Bob Kilubi, a proféré des menaces aux acteurs de la société civile du territoire de Mwenga, les qualifiant de malfrats, bandits et coupeurs de route. Dans une séquence vidéo de 53 secondes qui a fait le tour de la toile le 08 septembre 2021, dans la matinée, le Général Bob est vu en pleine parade et s'adresse aux policiers et militaires commis dans cette entité où l'exploitation illicite des minerais par des compagnies minières chinoises est à la base de plusieurs conflits entre celles-ci et la population toute entière. Une situation devant laquelle les acteurs de la société civile de Mwenga n'ont pas gardé silence. Après leurs dénonciations citant aussi des officiers militaires qui se sont donné l'audace de sécuriser les compagnies exploitant illégalement, il s'est suivi une série d'intimidations, de menaces et d'arrestations des activistes sur cette question. Si, dans un contexte sécuritaire aussi fragile que celui de cette zone, un officier d'un rang aussi haut que celui d'un général de brigade peut tenir pareils propos « irrévérencieux », les acteurs de la société civile du Sud-Kivu dans sa pluralité ont, tout en condamnant ces menaces ouvertes, estimé que le Général Bob Kilubi cherche à opposer l'armée à la population et devrait non seulement retirer ses propos « irresponsables » mais aussi présenter des excuses aux acteurs défenseurs des droits de l'Homme du territoire de Mwenga en particulier et du Sud-Kivu en général.

4. Intimidations à l'égard des acteurs de la société civile de Beni au Nord-Kivu : Le commissaire supérieur principale

et maire de la ville de Beni, Monsieur Muteba Kashale Narcisse, se livrant à Pole Fm, une station radio émettant dans la ville de Goma, a, au cours de la deuxième semaine du mois de septembre 2021, promis des poursuites judiciaires contre les activistes de la société civile qui ont décrété deux journées ville-morte dans la ville de Beni pour décrier l'incompétence des autorités politico-militaires vis-à-vis de l'insécurité grandissante. Au cours de ladite semaine, Maître Bertin Kavuta, président de la coordination urbaine de la société civile avait invité la population de Beni à observer deux journées ville-mort, soit du lundi 13 au mardi 14 septembre 2021, dans le but d'exercer une pression sur les autorités compétentes afin qu'elles mettent un terme à la criminalité urbaine et que cessent donc les multiples cas de vol, viol et tuerie dans la ville martyre de Beni. Précédemment, dans la même province (Nord-Kivu), le Général Aba Van Ang, commissaire divisionnaire de la police nationale congolaise (PNC), avait, le 19 mai 2021, au cours d'une parade présidée par lui-même au stade Afya dans la ville volcanique, proféré des messages de menaces, intimidations et musèlement de la presse. Il avait instruit ses éléments d'entrer en guerre contre les journalistes et autres militants dans la ville au nom de l'état de siège pourtant décrété par le président de la République afin de lutter contre l'activisme des groupes armés et pour le retour définitif de la paix à l'Est du pays.

5. Quatre DDH du Maniema en situation difficile : Les DDH du Maniema sont actuellement la cible des autorités aussi bien militaires que politico-administratives. Ils sont pourchassés, arrêtés, torturés et poursuivis. Au cours du mois de septembre 2021, leur situation s'est aggravée.

1) Monsieur Lubambula Buhaya Jean de l'ASADHO/Wamazaza en territoire de Kabambare a été arrêté et torturé par des éléments identifiés comme militaires des Forces Armées de la RDC (FARDC) de Kabamabare. A présent, il vit et se fait soigner dans la clandestinité.

2) Monsieur Abedi Kazimoto Dallas de l'Arche d'Alliance est recherché par la justice pour avoir dénoncé le détournement de l'aide humanitaire destinée aux victimes du déraillement d'un train dans la zone. Il est actuellement en cachette.

3) Monsieur Amuri Bien Mastaki Taquin, président territorial de l'ASADHO dans le territoire de Kabambare a été torturé par des rebelles présumés Maï Maï Raïa Mutomboki du fait d'avoir dénoncé les bavures et tracasseries desdits rebelles commises sur la population dans le secteur de Mulenda dans le territoire de Kabambare.

4) Monsieur Atibu Josué, Coordonnateur de la structure Action Tujenge Kwetu (ATK), en territoire de Kasongo dans la même province est sous le coup d'un mandat d'amener par le 1^{er} substitut du procureur de

la république du parquet près le tribunal de grande instance de Kasongo depuis le 23 septembre 2021. Il lui est reproché par ce procureur d'être à la base de l'évasion d'un prisonnier qui recevait des soins dans un hôpital de Kasongo.

Des allégations rejetées en bloc par le DDH. En effet, au mois d'août 2021, le directeur de la prison centrale de Kasongo avait alerté le DDH Atibu Josué et lui avait demandé de faciliter le transfert et la prise en charge d'un détenu de cette prison qui était agonissant car cette maison carcérale n'a pas de service médical. La procédure d'évacuation a été respectée. Après l'accord du parquet, de l'administrateur du territoire, du commandant district de la PNC et de l'auditeur militaire, le détenu était transféré à l'hôpital et est resté sous surveillance du service pénitentiaire. Cinq jours après, la nouvelle de son évasion à l'hôpital a été annoncée. Du coup, le procureur s'en est pris à l'activiste Atibu Josué et au directeur de la prison qui, lui, a été immédiatement arrêté et placé en détention provisoire. Actuellement, le DDH Atibu vit dans la clandestinité et un mandat pèse contre lui.

6. Menaces d'un agent de l'ANR contre le DDH Jean Bahati à Katana, au Sud-Kivu : Jean Bahati est le président de la société civile sous noyau d'Irambi-Katana dans le groupement qui porte le même nom, en territoire de Kabare, au Sud-Kivu. Il vit actuellement sous menaces d'un agent de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) basé à Kabamba dans le même groupement, pour avoir dénoncé les tracasseries orchestrées par cet agent qui, non seulement se livre à des arrestations arbitraires des femmes vendeuses au marché de Kabamba mais aussi y fait payer la taxe, tel un taxateur, oubliant sa mission étant qu'agent de l'ANR. Touché par cette dénonciation, l'agent a promis la mort à cet acteur de la société civile.

III. Violences contre les militants pro-démocratie

2. Arrestation de 10 militants du mouvement citoyen OBAPG/RDC et dispersion d'une marche pacifique à Lugendo au Sud-Kivu: Le 20 septembre 2021, dix militants du mouvement citoyen Observatoire d'Actions Parlementaire et Gouvernementale en RDC (OBAPG/RDC) noyau de Birava, en territoire de Kabare au Sud-Kivu, ont été brutalement arrêtés par des militaires et gardés au cachot de la police du centre de Birava dans le groupement de Lugendo. Dans la matinée, ces militants avaient accompagné la population dans une marche pacifique pour dénoncer la remise en fonction du chef du groupement de Lugendo, Monsieur Bashige Ngaboyeka, ayant été suspendu pour mauvaise gestion et détournement.

Ainsi, le nouveau ministre de l'intérieur ayant instruit à l'Administrateur du Territoire de Kabare de réhabiliter ce chef de groupement sans tergiversation, celui-ci a pris la décision d'exécuter l'ordre de son hiérarchie, ce qui a mis en colère la population et les militants pro démocratie en particulier qui n'ont pas tardé à manifester leur ralle-bol. Dès lors, ce chef contesté n'a jamais pris ses fonctions, et moins encore eu accès à son bureau. Signalons que les 10 militants arrêtés ont été libérés quelque temps plus tard.

IV. Répression des manifestations

1. La police disperse une marche pacifique à Mwenga, au Sud-Kivu : Depuis janvier 2021, plusieurs compagnies minières Chinoises se sont installées en chefferie de Wamuzimu dans le territoire de Mwenga en province du Sud-Kivu pour y exploiter les minerais. L'exploitation ayant été caractérisée par des irrégularités (illicéité) et le non-respect du cahier de charge de la communauté d'une part, et la destruction à outrance des cultures dans les champs des habitants et de l'environnement en général d'autre part, les acteurs de la société civile ont pris le devant pour dénoncer et demander l'implication des autorités. Nombreux d'entre eux ont été arrêtés par des militaires commis dans cette zone et d'autres sont sous menaces actuellement. Ayant remarqué qu'il s'agissait d'une exploitation illégale des minerais, le Gouverneur de la province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje Kasi, indiquant qu'il n'était pas au courant d'une quelconque présence des chinois dans la zone, et moins encore de l'exploitation illicite des minerais, avait, en août 2021, suspendu les activités de six de ces compagnies pour « préserver les intérêts de la population ». Malgré cette suspension, les compagnies ont paisiblement vaqué à leurs activités. Constatant ce « gros dos », la population a organisé, le 13 septembre 2021, une manifestation pour réclamer le départ de toutes les sociétés minières Chinoises exploitant illégalement à Mwenga et l'implication des autorités. Paradoxe, la manifestation a été violemment réprimée par les éléments de la Police Nationale Congolaise qui ont tiré même à balle réelle sur les manifestants. Une semaine plus tôt, soit le 07 septembre 2021, l'Assemblée Nationale avait diligenté une équipe composée de huit députés nationaux pour recueillir les informations sur l'exploitation des ressources naturelles et la destruction de l'environnement à Mwenga. Jusqu'à présent, le rapport n'est pas encore rendu public mais dans entre-temps, le territoire de Mwenga reste le théâtre de tensions entre populations locales et entreprises chinoises qui exploitent les ressources naturelle (l'Or particulièrement) sous la bénédiction des certains officiers militaires congolais et hautes autorités agissant dans l'ombre.

2. Marche dispersée par la police à Bunyakiri, au Sud-Kivu : Le 15 septembre 2021, après l'arrestation du DDH Balyanangabo Camusoke Estino à son bureau par la police du district Kahuzi-Biega-Bunyakiri, la population de Bunyakiri est descendue dans la rue le 16 septembre pour contester le transfert immédiat et nocturne (fait à 1h du matin) vers la prison de Kalehe et exiger la libération sans condition de cet acteur de la société civile qui est aussi le coordonnateur du Centre d'Espoir pour les Droits de l'Homme (CEDH), antenne de Bunyakiri. La police à son tour n'a pas tardé de disperser les manifestants. Notons qu'à Bunyakiri les DDH sont pourchassés pour avoir accompagné la population dans une campagne de désobéissance fiscale vu la dégradation complète de la route nationale n°3 dont ils demandent la réhabilitation. Une route d'intérêt économique reliant le centre commercial de Miti à Bunyakiri (75 Km) et la ville de Bukavu, mais devenue impraticable car abandonnée pendant plus d'une décennie. Répondant aux questions d'un journaliste qui voulait savoir pourquoi le DDH Balyanangabo Estino a été transféré du cachot de la police de Bunyakiri vers la prison centrale de Kalehe pendant la nuit, le colonel de la Police Nationale Congolaise (PNC) du district sus évoqué, Monsieur Faustin Ntagwabira, va répondre : « Compte tenu de l'état de la route, il est parti à 4h du matin ». Ce qui étonne plus d'une personne, qui se demande le pourquoi alors de l'arrestation et chasse à la sorcière des acteurs sociaux qui demandent que ladite route soit réhabilitée. A présent, les autorités administratives locales se montrent hostiles vis-à-vis des défenseurs qui portent ce plaidoyer et qui soutiennent la campagne de désobéissance fiscale lancée le 02 juillet 2021.1.

3. Répression sanglante d'une manifestation pacifique et jambe d'un militant de la LUCHA amputée à Beni : Lafontaine Katsaruhande, militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA), a été amputé de sa jambe droite après avoir reçu une balle lui tirée dans cette jambe par un élément de la Police Nationale Congolaise lors d'une marche pacifique tenue le 10 septembre 2021 à Beni, pour protester contre la résurgence de l'insécurité dans cette région en plein état de siège. Une marche violemment réprimée par les policiers. Interné à l'hôpital général de référence de Beni, Lafontaine a vu sa jambe amputée le 21 septembre 2021, après échec de toute intervention du personnel soignant tendant à la maintenir.

NOTE : Contrairement à l'information publiée à travers le Feuilleton n°034/PPI/DDH-J/09/2021 du 1er au 30 septembre 2021 portant Monitoring des violations et abus des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en République Démocratique du Congo, PPI tient à préciser que la femme de feu journaliste Joël Mumbere Musavuli dont on croyait morte lors de l'attaque à son domicile et au cours de laquelle son mari précité a été assassiné, est en vie et poursuit les soins médicaux, mais dans des conditions extrêmement difficiles. Pour rappel, Joël Mumbere était journaliste et directeur de la radio-télévision communautaire Baronnies (RTCB) de Biakato émettant en territoire de Mambasa en Ituri assassiné par des hommes armés non autrement identifiés qui ont fait irruption dans sa maison la nuit du vendredi à samedi 14 août 2021, à Kenya, un village situé dans la localité de Bucha, en groupement de Babila Babombi, territoire de Mambasa en province de l'Ituri. Cette nuit tragique du 14 août, la veuve était aussi touchée par balle et avait été annoncée décédée (voir les détails dans le numéro susmentionné). Gloire à Dieu, elle est vivante ! Tout en lui présentant encore ses condoléances, PPI lui souhaite une prompt guérison et demande à toute personne de lui venir en aide, selon ses possibilités.

MESSAGE DE COMPASSION

- **PPI exprime sa compassion à la Radio Maturité Télé 9 (MRT9), à la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC), à la Radio Télé Canal Futur et à Radio Télé Vision Grands Lacs (RTVGL) qui ont perdu leurs émetteurs, matériels de reportage, studios et autres outils nécessaires dans le gigantesque incendie du mercredi 15 septembre 2021, qui a dévoré l'Hôtel de Poste de Bukavu au Sud-Kivu où ces 4 médias logeaient. PPI profite de cette occasion pour demander à toute personne de bonne volonté et à l'Etat congolais de leur venir en aide, afin que les milliers d'auditeurs et téléspectateurs de ces médias soient à nouveau desservis.**
- **PPI exprime également sa compassion à 3 radios (La Radio Communautaire Amani Komanda, la Radio Télé Communautaire la Référence et la Radio Communautaire Tuendelele) dans la province de l'Ituri et émettant depuis le centre commercial de Komanda, chefferie de Basili en territoire d'Iruma qui, à cause de l'insécurité et des affrontements dans la zone, ont, le dimanche 26 septembre 2021, été contraintes de démonter leurs matériels pour rester à l'abri de toute destruction et/ou pillage, coupant ainsi leurs signaux. Cette province étant sous état de siège, PPI demande que les autorités veillent sur la sécurité des journalistes et des médias dans la zone.**



PARTENARIAT POUR LA
PROTECTION
INTEGREE

PPI

Promotion de la Paix et Protection des défenseurs
des droits humains

Recommandations

Ainsi, tout en condamnant avec véhémence ces violations et abus, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) recommande ce qui suit :

- **Au Président de la République de :** Rendre professionnelles la police, l'armée et l'ANR tel que promis lors de son investiture comme Président de la République le 24 janvier 2019, afin que cessent toutes les menaces, bavures et comportement mal saint de la plus part des éléments de ces services au nom de la promotion et de la jouissance des droits universellement garantis.
- **Aux députés nationaux :** de voter la loi sur la dépénalisation des délits de presse et la loi portant protection des DDH en République Démocratique du Congo afin que les journalistes et les DDH soient à l'abri des violations des droits humains.
- **Au ministère national des droits humains de :**
 - Exiger l'acquittement pur et simple de 7 DDH condamnés par le Tribunal de Grande Instance de Buta dans la province de Haut-Uélé pour rébellion et incitation de la population à la désobéissance de l'autorité, ceci après qu'ils ont lancé la campagne de désobéissance fiscale pour demander la réhabilitation des routes en état de dégradation très avancée ;
 - Mettre urgemment en place un mécanisme national d'alerte rapide et de protection des journalistes et des DDH afin de prévenir tous risques d'attaques contre eux.
- **Aux autorités politico-militaires du Nord-Kivu et de l'Ituru :** S'impliquer dans la sécurisation des journalistes et DDH de la région qui méritent une protection spéciale en cette période d'état de siège dans ces deux provinces.
- **Aux autorités politico-administratives du territoire de Kalehe :** de privilégier la recherche de la paix entre autorités et acteurs de la société civile de Bunyakiri dans le conflit qui s'affiche entre ces deux entités au lieu d'empirer le climat par « la chasse à la sorcière » et les arrestations des défenseurs de droits humains, jusqu'en faisant dénaturer les faits.

• **Aux autorités judiciaires du Parquet de Kavumu:** d'instruire objectivement le dossier du DDH de Bunyakiri, Balyanangabo Chamusoke Estino, en ne se laissant pas induire en erreur par les déclarations faites par l'un des mai-mai rahiya mutomboki arrêté, visiblement préparé par certaines autorités de Kalehe pour le charger ainsi que ses 7 autres collègues recherchés par la justice.

Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

  @ppiregionale